



Comité Départemental de Tennis de Table

Dossier « Arbitrage »

- Articles extraits de la revue 44 Tennis de Table – Saison 2004 / 2005 -

Arbitres et Juges Arbitres...

... Des pongistes sur qui on compte !

Par ce titre qui ressemble à un slogan, la commission « Promotion » du CD44 veut en cette saison 2004 / 2005 promouvoir les formations de l'arbitrage. Ainsi, cette action va s'appuyer sur une communication en 3 parties associant notre revue mensuelle et la rubrique « Le Dossier du Mois » de notre site internet.

Première Partie :

État des lieux :

Dans notre département, on recense 107 arbitres officiels parmi lesquels on trouve 4 arbitres internationaux et 11 arbitres nationaux.

Ces arbitres sont pour la plupart également juges arbitres; fonction répartie en 4 catégories : JA1, JA2, JA3 et JAN. Ainsi, notre département totalise 4 JAN, 13 JA3, 14 JA2 et 37 JA1.

Cet inventaire d'arbitres est faible quand on le compare au nombre de licenciés du CD44 : 107 arbitres pour 6178 pongistes soit 1 arbitre pour 58 joueurs !

De plus, cette proportion ne prend pas en compte l'activité effective des arbitres et des juges arbitres. Dans les faits, sur la base d'une activité s'appuyant sur l'arbitrage des rencontres des championnats par équipes nationaux (ProBM, N1F, N2M et N3M) et le juge arbitrage des rencontres nationales et régionales, du Critérium Fédéral et des tournois, seuls X arbitres et juges arbitres assurent au minimum une prestation sur toute la saison. Ainsi, X arbitres et juges arbitres n'honorent aucune prestation quand certains de leurs homonymes acceptent, au prix d'une implication personnelle excessive, de gérer jusqu'à X compétitions sur une même saison !

Ca y est, je viens de mettre le doigt sur le problème : peu de joueurs sont intéressés pour s'engager dans la fonction d'arbitre ou de juge arbitre tant ils craignent d'être ensuite fortement sollicités; sollicitations qui s'avéreront nombreuses tant le nombre d'arbitres et de juges arbitres est faibles par comparaison aux besoins. A cela s'ajoute le fait qu'il faille alors concilier pratique sportive, obligations liées à l'arbitrage et vie familiale. Le problème paraît alors insoluble !

La solution : motivation et formation :

Bien souvent, la première raison qui amène les clubs à inscrire des joueurs à des formations d'arbitrage est l'obligation d'avoir un ou plusieurs cadres en fonction du nombre d'équipes évoluant à un certains niveau.

Rappel : Obligation pour tout club de disposer d'un JA1 par équipe évoluant au niveau national ou régional. De plus, le CD44 oblige les clubs à disposer d'un arbitre par équipe évoluant en pré-régionale.

Alors, si l'on veut rendre moins contraignante la fonction d'arbitre ou de juge arbitre par la réduction du nombre de prestations individuelles par saison, il faut que les clubs incitent leurs adhérents à s'engager vers les formations de l'arbitrage indépendamment des obligations réglementaires. Cette incitation passe par la communication, la suggestion et la sollicitation.

Sur ce terrain de la communication, il convient de rappeler que le CD44 assure la formation d' « Arbitre de Club »; formation destinée aux pongistes mineurs et majeurs.

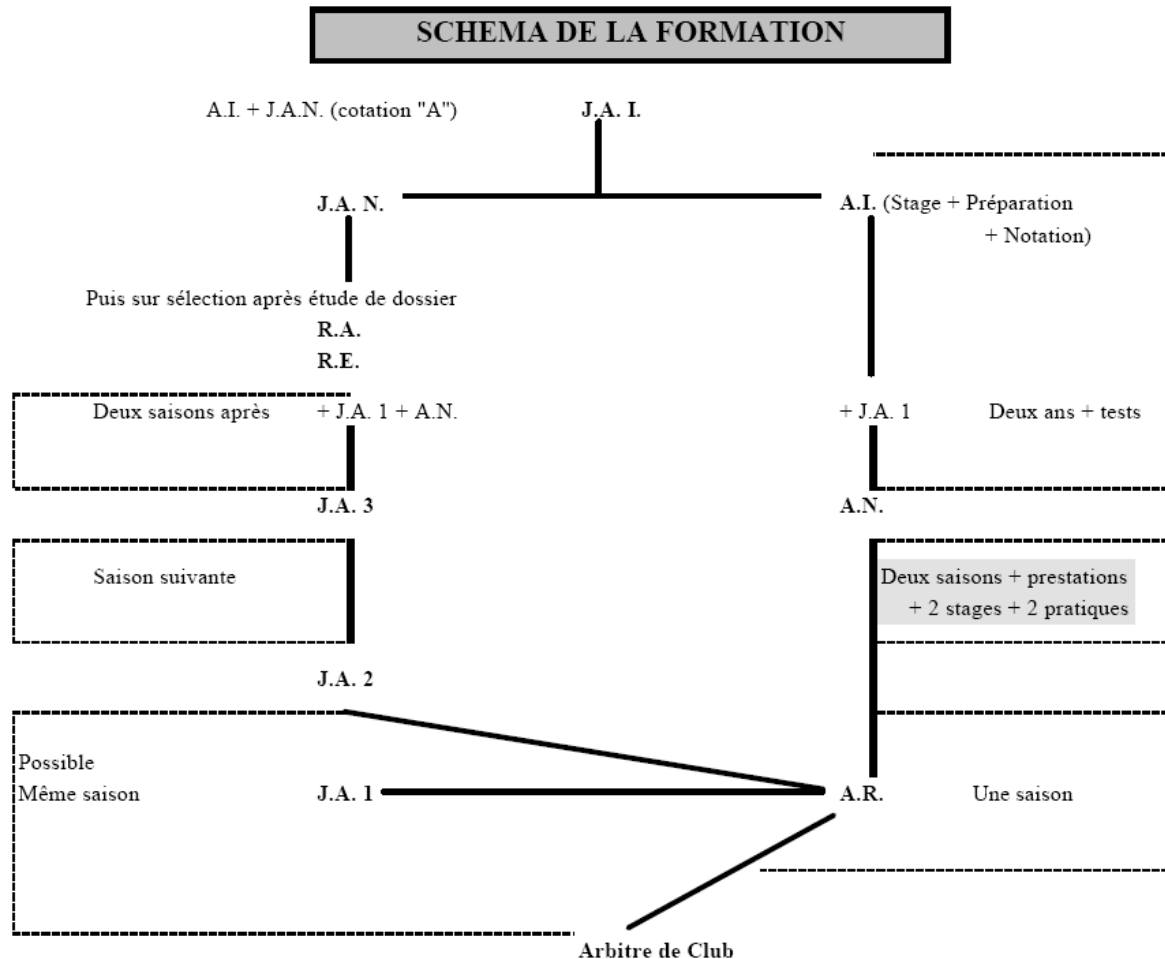
Pratiquement, il suffit de regrouper géographiquement au minimum 8 personnes dans la salle d'un club pour qu'un formateur se déplace afin de dispenser une formation de 3 heures aboutissant à un test ponctuel de 30 mn (se renseigner auprès de Loïc LEVESQUE au 02 40 88 30 84).

Pour la présente saison, alors que le coût unitaire de la formation « Arbitre de Club » est fixée à 8€, la commission « Promotion », soucieuse d'aider les clubs qui présenteront des candidats, s'engage à prendre à sa charge 50% du coût de la formation (4€ par personne).

En ce qui concerne les formations dispensées par la Ligue, 4 modules sont proposés :

- Formation Arbitre : 27/11/04 (La Roche s/Yon), 27/03/05 (Sablé s/Sarthe) et 28/05/05 (La Pommeraye) : coût : 70 €
- Formation JA1 : 27/11/04 (La Roche s/Yon), 27/03/05 (Sablé s/Sarthe) et 28/05/05 (La Pommeraye) : coût : 60 €
- Formation JA2 : 26/03/05 et 27/03/05 (Sablé s/Sarthe) : coût : 100 €
- Formation JA3 : 26/03/05 et 27/03/05 (Sablé s/Sarthe) : coût : 100 €

Enfin, comme pour les deux précédentes saisons, il est fort probable que le Conseil Général de Loire Atlantique prenne en charge à hauteur de 50% le coût des formations précitées.



- | | | | |
|----------|--------------------------------------|--------|-----------------------|
| * J.A. 1 | Juge Arbitre par Equipes | * A.C. | Arbitre de Club |
| * J.A. 2 | Juge Arbitre Critérium Fédéral | * A.R. | Arbitre Régional |
| * J.A. 3 | Juge Arbitre des épreuves régionales | * A.N. | Arbitre National |
| * R.E. | Responsables des Epreuves | * A.I. | Arbitre International |
| * R.A. | Responsables des Arbitres | | |
| * J.A.N. | Juge Arbitre National | | |
| * J.A.I. | Juge Arbitre International | | |

Dans le prochain numéro de la revue 44TT, la deuxième partie de cet article abordera les fonctions, les obligations et les compensations inhérentes aux différents grades de l'arbitrage.

*Gérard GUIHENEUF
Responsable de la Commission Promotion*

IMPORTANT : La brochure éditée par la Ligue incluant la fiche d'inscription pour les formations régionales de l'arbitrage est téléchargeable sur le site du CD44 : www.cdt44.com (rubriques : « Dossier du Mois » ou « Téléchargement »).

Arbitres et Juges Arbitres...

... Garants des règlements

Après avoir fait l'état des lieux dans notre précédent numéro, ce deuxième article consacré à l'arbitrage va présenter les différentes catégories d'arbitres et de juges arbitres en précisant les fonctions qui leur incombent et les compensations auxquelles ils ont droit !

Deuxième Partie :

Catégories et fonctions :

AC, AR, AN, AI, JA1, JA2, JA3, RE, RA, JAN, JAI ; pas moins de onze catégories d'arbitres et de juges arbitres sont répertoriées dans notre discipline entre l'échelon départemental et le niveau international !

Pour les pongistes dont la motivation première est de pratiquer leur sport à la table, toutes ces abréviations sont floues et justifient de recourir à un lexique pour y associer les fonctions spécifiques.

Commençons par les arbitres. Toute association organisant une compétition régionale (ex. : Challenge Bernard JEU) ou nationale (ex. : tour du Critérium Fédéral N4) doit disposer d'arbitres de clubs (AC); arbitres dont la formation est dispensée par le comité départemental au sein du club qui en fait la demande (sous réserve de présenter un nombre minimal de 8 candidats).

L'épreuve régionale précitée justifie par ailleurs la présence d'arbitres régionaux (AR) nommés et pris en charge par la ligue. Il en est de même pour les compétitions suivantes : Titres régionaux jeunes et Challenge des Classements.

S'agissant des rencontres nationales (Pro A et Pro B) et des épreuves nationales attribuées aux départements ou associations, leur bon déroulement justifiera l'implication d'arbitres régionaux aux cotés des arbitres nationaux (AN).

Enfin, pour peu que l'on veuille officier dans le cadre de compétitions internationales, la formation au grade d'arbitre international (AI) dispensée par l'ITTF est accessible aux arbitres nationaux sur proposition de la Commission Fédérale d'Arbitrage (CFA).

Parallèlement aux arbitres, on trouve 5 catégories de juges arbitres :

JA1 : c'est la personne qui gère les rencontres par équipes nommée par la commission d'arbitrage. Au plan départemental, faute d'un effectif trop réduit de juges arbitres, seuls les titres par équipes bénéficient d'un JA1 désigné.

JA2 : son implication est plus observable que celle du JA1 : on trouve un JA2 désigné sur chaque lieu de compétition à chaque tour du Critérium Fédéral Départemental. Cependant, l'augmentation du nombre de compétiteurs doit inciter ces derniers à s'engager dans la formation de JA2 ; il en va de la survie du Critérium Fédéral.

JA3 : c'est le grade exigé pour gérer un tournoi. Pour juge arbitrer un tournoi national ou international, il faut être respectivement JAN ou JAI.

Compensations :

« Être proche des joueurs et de l'action », « Faire partie des acteurs de l'aire de jeu » ou « Induire la satisfaction par l'organisation sans faille d'une compétition » sont autant de réponses qui peuvent justifier la motivation des arbitres et des juges arbitres.

Toutefois, ces motifs louables ne doivent pas amener des bénévoles à s'impliquer par excès au nom d'un altruisme reconnu. Il va de soi que ces arbitres et juges arbitres « méritent certaines compensations ou contreparties » !

Au plan départemental, toute prestations (AR, JA1, JA2, JA3) justifie la prise en charge des frais de déplacement et de restauration et donne lieu à une vacation journalière forfaitaire avoisinant 15€.

Ce ne sont pas ces derniers chiffres qui vont inciter les pongistes à s'engager vers les formations de l'arbitrage. En revanche, c'est peut-être en prenant conscience de la nécessité d'encadrer et d'organiser de façon formelle des compétitions que vont naître de nouvelles vocations !

Arbitres et Juges Arbitres...

... Informatique et formation

Après avoir traité, dans un précédent numéro, les fonctions inhérentes aux différentes catégories d'arbitres et de juges-arbitres, ce troisième et dernier article consacré à l'arbitrage va aborder les évolutions techniques (informatiques) auxquelles vont être confrontés les garants de nos règlements sportifs.

Troisième Partie :

L'informatique s'invite à la table :

Le contraste serait peu banal s'il fallait opposer un société qui s'informatise dans sa communication à un milieu pongiste dont les outils de base resteraient le crayon et la feuille de papier.

Heureusement, il n'en est rien : notre sport est également pénétré par l'informatique qui s'invite à la table des juges-arbitres pour assister ces derniers dans leurs contraignantes fonctions.

Il résonne alors un maître mot qui séduit les uns et rend perplexes les autres : « SPID Déconnecté ».

Il s'agit en fait d'une option du logiciel fédéral qui permet notamment d'assister les JA2 et les JA3 lors de l'organisation des compétitions.

Pour les JA2, « SPID Déconnecté » permet de gérer en temps réel sur un même lieu une ou plusieurs divisions du Critérium Fédéral.

Outre cette assistance dans la gestion de la compétition, cette option du logiciel fédéral présente deux intérêts :

- rendre la compétition plus lisible pour les joueurs par l'impression des résultats au fur et à mesure de l'avancement de l'épreuve.
- transmettre les résultats sur le serveur fédéral dès la fin de l'épreuve pour une meilleure actualisation des classements individuels consultables sur le site internet de la FFTT.

En ce qui concerne la gestion des autres compétitions individuelles (tournois), les JA3 trouvent également un intérêt non négligeable dans l'usage de « SPID Déconnecté ».

Désormais, pour un tableau de tournoi, il suffit de saisir les numéros de licences des joueurs et le logiciel se charge automatiquement de composer les poules dont l'impression évite les contraintes de rédaction jusqu'alors incontournables.



Perf'TT, plate-forme de formation :

Consultable depuis le mois de septembre, la plate-forme Perf'TT (www.perftt.com) est une autre illustration de cette informatique qui pénètre le monde pongiste.

Par les modules de formation qu'elle propose, cette plate-forme devrait inciter des pongistes à s'engager dans les formations liées à l'arbitrage.

En effet, il n'est plus alors nécessaire de sacrifier un jour de week-end pour participer à un stage de formation. Par l'achat d'un module de formation spécifique, chacun peut se former à son rythme avec l'aide d'un tuteur désigné avec lequel on correspond par échanges de messages via internet (questions / réponses). Seule, la validation de la formation (examen) justifie de se déplacer à un regroupement géographique.

« SPID Déconnecté » et « Perf'TT », nouveaux outils mis en place par la fédération, doivent trouver un écho favorable auprès des jeunes pongistes au point de donner envie à ces derniers de devenir des « arbitres pongistes » conjuguant le plaisir de jouer et celui d'organiser !



DAUPHIN NANTES

DAUPHIN NANTES

Votre spécialiste Tennis de Table en Loire Atlantique

Frédéric FRANC

Un entraîneur à votre service

LOCAL :

6, rue Charles de Gaulle
La Chapelle / Erdre

Tél. : 02 51 12 38 43

Port. : 06 62 39 46 72

E-mail : dauphinnantes@free.fr

CATALOGUE GRATUIT
sur simple demande

CONTACTEZ-MOI AVANT VOTRE VISITE

